

24 avr 2023 -15:44

Le Nutri-Score évolue pour promouvoir des choix alimentaires plus favorables à la santé

Dans le cadre de la gouvernance transnationale du Nutri-Score, le comité de pilotage - constitué des autorités compétentes de Belgique, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne et Suisse - a finalisé le processus de révision de l'algorithme de calcul du Nutri-Score. Les recommandations du comité scientifique pour les boissons ont ainsi été adoptées le 30 mars 2023. La Finlande, observatrice au sein de la gouvernance, a également exprimé son soutien marqué aux évolutions de l'algorithme fondées sur des preuves scientifiques solides. Ce nouvel algorithme renforcera l'efficacité du Nutri-Score pour classer les aliments et les boissons en cohérence avec les principales recommandations alimentaires des pays européens et guider les consommateurs vers des choix éclairés et favorables à leur santé. Les autorités compétentes porteront une attention particulière à l'accompagnement des filières et des consommateurs dans ce processus d'évolution de l'algorithme du Nutri-Score.

Nouvelles évolutions de l'algorithme du Nutri-Score pour les boissons

Après l'adoption en juillet 2022 des évolutions du Nutri-Score pour les aliments, le comité scientifique recommande dans son [récent rapport](#) des modifications de l'algorithme spécifique aux boissons sur base de preuves scientifiques solides et des demandes des parties prenantes. Ces évolutions s'inscrivent en cohérence avec les enjeux majeurs de santé publique. Les évolutions pour les boissons permettront d'atteindre les principaux objectifs suivants, tout en renforçant la cohérence avec les recommandations alimentaires:

1. Harmoniser l'algorithme en assurant une classification cohérente de l'ensemble des boissons. Ainsi, le lait, les boissons lactées et les boissons végétales ont été incluses dans cet algorithme en assurant une classification du lait écrémé et demi-écrémé dans les classes les plus favorables et en permettant une différenciation entre les différents types de lait selon leur teneur en matières grasses et avec les boissons lactées sucrées.
2. Mieux différencier la composition nutritionnelle des boissons selon leur teneur en sucres, en particulier pour les boissons faiblement sucrées, et modifier l'algorithme afin de limiter la substitution des sucres par des édulcorants.
3. Maintenir la position spécifique de l'eau - seule boisson recommandée par les organisations internationales - dans la catégorie A.
4. Conserver une classification globalement similaire des jus de fruits et nectars (incluant les *smoothies*) par rapport à l'algorithme actuel du Nutri-Score, jugée adéquate par les experts au regard de la littérature scientifique.

Un algorithme de calcul efficace et adapté aux différents pays européens

Sur la base du processus d'expertise indépendant et rigoureux du comité scientifique et suivant l'adoption de deux rapports par le comité de pilotage, un nouvel algorithme de calcul du Nutri-Score sera ainsi mis en œuvre, permettant d'accroître l'efficacité du système à classer les aliments et boissons en cohérence avec les principales recommandations alimentaires des différents pays d'Europe.

Les évolutions du Nutri-Score renforceront sa capacité à aider les consommateurs, y compris les plus vulnérables, à comparer la composition nutritionnelle des aliments et des boissons. Ainsi, le Nutri-Score encouragera des choix plus sains, en synergie avec les politiques nutritionnelles visant à prévenir les maladies chroniques et à lutter contre l'obésité.

Prochaines étapes pour la mise en œuvre du nouvel algorithme

Afin d'assurer une cohérence entre les différents territoires, les pays ayant déjà déployé le Nutri-Score se sont accordés sur une mise en œuvre coordonnée du nouvel algorithme une fois les procédures réglementaires finalisées, soit d'ici la fin de l'année 2023. A compter de cette date, les opérateurs disposeront d'un délai de deux ans pour adapter le Nutri-Score de leurs produits.

Le [rapport scientifique](#) et le [règlement d'usage](#) adapté sont également publiés aujourd'hui, afin que les opérateurs puissent se préparer aux adaptations.

De plus, le document de questions/réponses et le calculateur Excel sont en cours de révision par les pays engagés et seront mis à disposition d'ici l'été.

Afin de faciliter ce déploiement, un accompagnement des opérateurs par les autorités compétentes sera réalisé dans les différents pays engagés et une communication spécifique sera mise en œuvre afin d'expliquer ces évolutions et accompagner les consommateurs.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be